

AMEN PREMIERE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2025

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2025**

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 53.362.383, un actif net de D : 53.225.079 et un bénéfice de la période de D : 762.857.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN PREMIERE SICAV » comprenant le bilan au 30 Septembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN PREMIERE SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les pensions livrées représentent à la clôture de la période, 10,67% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 2 bis du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2021.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 29 octobre 2025

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Fayçal DERBEL

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2025	30/09/2024	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	<u>32,766,374</u>	<u>32,842,995</u>	<u>36,082,735</u>
Obligations et valeurs assimilées		31,493,122	32,737,312	33,256,678
Titres OPCVM		1,273,252	105,683	2,826,057
Placements monétaires et disponibilités		<u>20,587,838</u>	<u>17,524,027</u>	<u>16,327,384</u>
Placements monétaires	5	19,155,082	7,320,904	7,535,698
Disponibilités		1,432,756	10,203,123	8,791,686
Créances d'exploitation	6	<u>8,171</u>	<u>15,460</u>	<u>450</u>
TOTAL ACTIF		<u>53,362,383</u>	<u>50,382,483</u>	<u>52,410,569</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	117,870	43,411	46,553
Autres créditeurs divers	8	19,435	113,184	119,717
TOTAL PASSIF		<u>137,305</u>	<u>156,596</u>	<u>166,270</u>
ACTIF NET				
Capital	9	50,877,006	48,088,039	49,354,664
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		53	160	164
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2,348,019	2,137,687	2,889,470
ACTIF NET		<u>53,225,079</u>	<u>50,225,887</u>	<u>52,244,299</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF		<u>53,362,383</u>	<u>50,382,483</u>	<u>52,410,569</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 30/09/2025	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024 4	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	10	505,647	1,717,725	527,157	1,575,769	2,107,581
Revenus des obligations et valeurs assimilées		505,647	1,544,729	527,157	1,575,769	2,107,581
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	172,996	-	-	-
Revenus des placements monétaires	11	158,184	399,482	12,470	46,864	112,750
Revenus des prises en pension	12	106,055	307,759	253,307	537,821	688,393
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		769,886	2,424,966	792,934	2,160,454	2,908,724
Charges de gestion des placements	13	(107,898)	(320,008)	(104,185)	(293,090)	(400,033)
REVENU NET DES PLACEMENTS		661,989	2,104,958	688,749	1,867,363	2,508,691
Autres produits		6,042	6,042	-	-	-
Autres charges	14	(18,492)	(59,399)	(19,391)	(58,977)	(79,881)
RESULTAT D'EXPLOITATION		649,539	2,051,601	669,358	1,808,386	2,428,810
Régularisation du résultat d'exploitation		342,259	296,419	34,167	329,301	460,660
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		991,798	2,348,019	703,526	2,137,687	2,889,470
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(342,259)	(296,419)	(34,167)	(329,301)	(460,660)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		106,138	231,240	2,246	691	13,602
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		7,181	(113,484)	269	14,232	21,184
RESULTAT NET DE LA PERIODE		762,857	2,169,357	671,874	1,823,309	2,463,596

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/07 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 30/09/2025	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	762,857	2,169,357	671,874	1,823,309	2,463,596
Résultat d'exploitation	649,539	2,051,601	669,358	1,808,386	2,428,810
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	106,138	231,240	2,246	690,532	13,602
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	7,181	-113,484	269	14,232	21,184
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(2,731,206)	-	(2,419,830)	(2,419,830)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	8,589,813	1,542,629	(1,195,061)	8,290,945	9,669,070
Souscriptions					
- Capital	27,639,943	103,865,422	26,277,879	63,859,653	105,573,201
- Régularisation des sommes non distribuables	40,672	157,816	9,405	17,916	37,556
- Régularisation des sommes distribuables	1,107,331	5,596,684	1,025,585	3,060,551	5,256,459
Rachats					
- Capital	-19,406,726	-102,472,577	-27,507,019	-56,044,406	-96,513,211
- Régularisation des sommes non distribuables	-26,345	-146,076	-9,489	-14,589	-32,209
- Régularisation des sommes distribuables	-765,063	-5,458,640	-991,422	-2,588,180	-4,652,725
VARIATION DE L'ACTIF NET	9,352,670	980,780	-523,187	7,694,424	9,712,837
ACTIF NET					
En début de période	43,872,409	52,244,299	50,749,074	42,531,462	42,531,462
En fin de période	53,225,079	53,225,079	50,225,887	50,225,887	52,244,299
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	441,095	512,065	511,903	417,989	417,989
En fin de période	526,516	526,516	499,140	499,140	512,065
VALEUR LIQUIDATIVE	101.089	101.089	100.625	100.625	102.027
TAUX DE RENDEMENT	1.64%	4.61%	1.50%	4.24%	5.62%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 30 Septembre 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

AMEN PREMIERE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 31 Mars 1993 à l'initiative de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 24 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AMEN PREMIERE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de AMEN PREMIERE SICAV est confiée à « Amen-Invest », le dépositaire étant l' « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « AMEN PREMIERE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2025 à D : 32.766.374 et se détaille ainsi :

Code ISIN	désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2025	% Actif Net
	Obligations des sociétés et valeurs assimilées		30,282,688	31,493,122	59.17%
	Obligations de sociétés		2,950,000	3,045,517	5.72%
TN0003400660	AMEN BANK 2020-03	10,000	200,000	209,312	0.39%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01	5,000	300,000	310,612	0.58%
TN0003400330	AMEN BANK2008 B	15,000	225,000	229,596	0.43%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	3,000	120,000	126,590	0.24%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	3,000	180,000	193,769	0.36%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	2,000	120,000	126,048	0.24%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	3,000	240,000	259,699	0.49%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	2,000	80,000	80,158	0.15%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD T-FIXE	2,000	160,000	163,872	0.31%
TN0001300623	BTE 2011/B	5,000	175,000	180,608	0.34%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	2,000	80,000	83,707	0.16%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	2,500	150,000	155,446	0.29%
TN0003900248	UIB 2009/1C	16,000	320,000	323,123	0.61%
TN0003900263	UIB 2011/B	20,000	600,000	602,976	1.13%
	Emprunt national		14,585,000	15,113,394	28.40%
TN0008000838	Emprunt national 2021 TR 1 CB	20,000	2,000,000	2,035,488	3.82%
TN0008000895	Emprunt national 2021 TR 2 CB	20,000	2,000,000	2,013,888	3.78%
TNYZO6UGUZ33	Emprunt national 2021 TR 3 CB	10,000	1,000,000	1,061,336	1.99%
TNHG2VXQ3BG0	Emprunt national 2022 TR 1 CB	22,000	1,760,000	1,827,637	3.43%
TNQVHB5WZ2K2	Emprunt national 2022 TR 2 CB	20,000	1,600,000	1,635,408	3.07%
TNWRCVSYL730	Emprunt national 2022 TR4 CB TF	6,250	625,000	665,820	1.25%
TN7PM93UZP50	Emprunt national 2022 TR4 CB TV	18,750	1,875,000	2,003,055	3.76%
TN4A4WPDZOC1	Emprunt national 2022 TR 3 CC	5,000	437,500	438,880	0.82%
TNIZ090I5G66	Emprunt national 2022 TR 3 CC TV	5,000	437,500	438,964	0.82%
TN3C6DVEWM76	Emprunt national 2023 TR 1 CB TV	5,000	500,000	523,604	0.98%
TNBII1MJCEF3	Emprunt national 2023 TR 4 CB TF	10,000	1,000,000	1,064,008	2.00%
TNRLFZ5FIX29	Emprunt national 2024 TR 1 CC TF	2,500	250,000	262,430	0.49%
TN5WI26K4ER0	Emprunt national 2024 TR 2 CC TF	3,000	300,000	309,094	0.58%
TNPDPODY2398	Emprunt national 2024 TR 3 CC TF	3,000	300,000	301,178	0.57%
TNGCLJS7FYQ7	Emprunt national 2024 TR 4 CC TF	5,000	500,000	532,604	1.00%
	Bons du Trésor Assimilables		12,747,688	13,334,211	25.05%
TN0008000606	BTA 13 AVRIL 2028 6,70%	1,000	915,000	956,787	1.80%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6,60%	3	2,775	2,922	0.01%
TN008000655	BTA 29 MARS 2027 6,60%	12,537	11,829,913	12,374,503	23.25%
	Titres des organismes de placement collectif		1,247,436	1,273,252	2.39%
TNGUV3GCXU41	FCP MCP SAFE FUND	1,429	220,219	229,639	0.43%
TNYAVEEFVIB8	FCP SMART CASH PLUS	10	100,012	106,379	0.20%
TN0003400256	SICAV AMEN	15,571	927,206	937,234	1.76%
	TOTAL GENERAL		31,530,125	32,766,374	61.56%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				61.40%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2025 à D : 19.155.082 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
	COMPTES A TERME	2,500,000	2,579,645	4.85%
	Compte à terme au 02/01/2026 (129 jours au taux de 8,75%)	1,000,000	1,006,904	1.89%
	Compte à terme au 14/11/2025 (270 jours au taux de 9,79%)	1,500,000	1,572,741	2.95%
	BILLETS DE TRESORERIE	921,046	972,201	1.83%
TNO1FODS6WL4	Billet de trésorerie Microcred SA au 29/01/2026 (365 jours au taux de 10,8%)	921,046	972,201	1.83%
	CERTIFICATS DE DEPOTS	9,828,060	9,911,267	18.62%
TNGALW5YT5M0	Certificat de dépôt AMEN BANK au 03/10/2025 (jours au taux de %)	3,992,462	3,998,490	7.51%
TNTZ640GJZE2	Certificat de dépôt BNA au 09/01/2026 (jours au taux de %)	1,465,992	1,471,525	2.76%
TN91MB371GI4	Certificat de dépôt BTL au 20/05/2026 (460 jours au taux de 9,99%)	454,720	475,904	0.89%
TNXDECN2RYM1	Certificat de dépôt BTE au 25/12/2025 (330 jours au taux de 10,14%)	931,964	981,295	1.84%
TN6HJGILGVT5	Certificat de dépôt BTL au 29/10/2025 (jours au taux de %)	2,982,922	2,984,053	5.61%
	CREANCES SUR OPERATIONS DE PENSIONS LIVREES	5,499,656	5,691,970	10.69%
	Pension livrée BIAT au 02/10/2025 (10 jours au taux de 8,5%)	200,011	200,436	0.38%
	Pension livrée BTL au 06/01/2026 (285 jours au taux de 9%)	2,000,000	2,092,497	3.93%
	Pension livrée BIAT au 06/10/2025 (31 jours au taux de 8,5%)	1,000,045	1,006,177	1.89%
	Pension livrée BTL au 07/01/2026 (260 jours au taux de 8,60%)	500,000	518,907	0.97%
	Pension livrée TSB au 11/12/2025 (357 jours au taux de 9,49%)	999,588	1,073,565	2.02%
	Pension livrée BIAT au 29/10/2025 (30 jours au taux de 8,5%)	800,011	800,387	1.50%
	TOTAL	18,748,762	19,155,082	35.99%
	Pourcentage par rapport au total des actifs			35.90%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 30 septembre 2025 un montant de D : 8.171 contre D : 15.460 à la même date de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Obligations SERVICOM échues non encore encaissées ⁽¹⁾	100,000	100,000 (*)	100,000 (*)
(Moins) Dépréciation Obligations SERVICOM ⁽¹⁾	(100,000)	(100,000) (*)	(100,000) (*)
Obligation échue à encaisser	44	-	-
Intérêt courus sur compte rémunéré	3,644	15,460	450
Retenue à la source sur commissions	4,483	-	-
TOTAL	8,171	15,460	450

(1) L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque

12 décembre à partir de

2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé d'une part à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT et d'affecter d'autre part un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA », et ce, à concurrence respectivement de 6 667 actions et 3 333 actions pour AMEN PREMIERE SICAV. Néanmoins, à la date prévu de remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.

L'AMEN PREMIERE SICAV a reclassé la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à 100 KDT, parmi les créances d'exploitation, et a suspendu la constatation des intérêts sur cette ligne. Une dépréciation intégrale a été constaté..

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30.09.2025 à D : 117.870 contre D : 43.411 au 30.09.2024 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Gestionnaire (Amen Invest)	10,104	9,566	10,767
Dépositaire et distributeur (Amen Bank)	107,766	33,846	35,786
	117,870	43,411	46,553

Note 8 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 30 septembre 2025 un montant de D : 19.435 contre D : 113.184 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance CMF	4,274	3,671	4,454
Retenu à la source à payer	-	96,606	97,017
Jetons de présence	14,031	14,251	19,035
TCL	390	(1,343)	(789)
Commissions sur pensions livrées	740	-	-
TOTAL	19,435	113,184	119,717

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 30 septembre 2025 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2024

Montant	49,354,664
Nombre de titres	512,065
Nombre d'actionnaires	697

Souscriptions réalisées

Montant	103,865,422
Nombre de titres émis	1,077,621
Nombre d'actionnaires nouveaux	22

Rachats effectués

Montant	(102,472,577)
Nombre de titres rachetés	(1,063,170)
Nombre d'actionnaires sortants	(256)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	231,240
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	(113,484)
Régularisation des sommes non distribuables	11,741

Capital au 30-09-2025

Montant	50,877,006
Nombre de titres	526,516
Nombre d'actionnaires	463

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 505.647 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025, contre D : 527.157 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2024, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	51,320	164,917	346,758	1,038,931	1,390,344
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	454,327	1,379,813	180,399	536,838	717,237
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>					
<i>Revenus des titres OPCVM</i>					
- Dividendes	-	172,996	-	-	-
TOTAL	505,647	1,717,725	527,157	1,575,769	2,107,581

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025 à D : 158.184 contre D : 12.470 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Intérêts des dépôts à vue	7,920	21,614	7,216	22,155	23,055
Intérêts sur comptes à terme	76,273	186,087	-	-	-
Intérêts sur certificats de dépôt	53,953	129,448	5,254	24,709	89,695
Intérêts sur billets de trésorerie	20,038	62,334	-	-	-
TOTAL	158,184	399,482	12,470	46,864	112,750

Note 12 : Revenus des pensions livrées

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025 à D : 106.055, contre D : 253.307 pour la même période de l'exercice 2024, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Intérêts des pensions livrées	106,055	307,759	253,307	537,821	688,393
TOTAL	106,055	307,759	253,307	537,821	688,393

Note 13 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025 à D : 107.898 contre D : 104.185 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Commission de gestion Rémunération du dépositaire et du distributeur	29,650 78,248	87,604 232,405	28,466 75,719	80,079 213,011	109,299 290,734
TOTAL	107,898	320,008	104,185	293,090	400,033

Note 14 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025 à D : 18.492 contre D : 19.391 pour la même période de l'exercice 2024 et se détaille ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Redevance CMF	11,860	35,041	11,386	32,032	43,719
Jetons de présence	4,784	14,196	4,784	14,248	19,032
Services bancaires et assimilés	376	3,982	2,829	9,294	12,254
TCL	1,472	5,780	392	3,003	4,475
Contribution Sociale de Solidarité	-	400	-	400	400
TOTAL	18,492	59,399	19,391	58,977	79,881

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

La gestion de l'AMEN PREMIERE SICAV est confiée à la Société "AMEN INVEST".

Celle - ci est chargée de la gestion de portefeuille et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée comme suit :

- 0.2% TTC de l'actif net annuel au titre de la gestion administrative et comptable ;
- 0,05% TTC de l'actif net annuel au titre de la gestion de portefeuille plafonnée à 474.000 Dinars TTC par an.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,12% TTC si l'actif net est de moins de 10 MD,
- * 0,09% TTC si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- * 0,07% TTC si l'actif net est plus de 20 MD.

Et ce, avec un minimum de 7.140 Dinars TTC par an et un maximum de 29.750 Dinars TTC par an.

AMEN BANK est chargée également de la distribution des actions de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,595% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.